



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions**  
**- TPSGC**  
**11 Laurier St., / 11, rue Laurier**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0B2 / Noyau 0B2**  
**Gatineau**  
**Québec**  
**K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Informatics Professional Services - EL  
Division/Services professionnels en informatique -  
division EL  
4C2, Place du Portage  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Services pros en informatique	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EN912-152457/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20152457	<b>Date</b> 2016-06-23
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$EL-632-30220	
<b>File No. - N° de dossier</b> 632el.EN912-152457	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-07-07</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Lapalme, Francis	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 632el
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-4985 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-5925
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## MODIFICATION 005 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

*La présente modification vise à fournir des précisions en lien avec les questions reçues.*

**Q10.** En ce qui a trait à l'invitation à soumissionner citée en rubrique, l'exigence obligatoire O1 précise qu'un soumissionnaire potentiel doit avoir *participé à deux contrats pour la prestation de services professionnels en informatique\**, un contrat doit avoir été avec un gouvernement\*\*, les deux contrats doivent avoir été en vigueur au cours des cinq dernières années précédant la date de clôture initiale de l'invitation à soumissionner\*\*\* et avoir une valeur minimale de 5 M\$\*\*\*\*. Un résumé de la portée et des principales responsabilités de chaque contrat doit être fourni (\*\*le gouvernement est le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial ou territorial. Le gouvernement fédéral englobe tout ministère, organisme ou conseil du gouvernement du Canada ou une société d'État).

Nous avons besoin de précisions concernant le libellé de cette exigence :

- a) En permettant uniquement des contrats avec des gouvernements au Canada, SPAC limite inutilement le nombre d'entreprises en mesure de répondre à la DP. Nous suggérons que cette exigence soit supprimée et que SPAC permette aux fournisseurs de citer des contrats ayant une taille, une portée et une valeur monétaire similaire avec d'autres gouvernements (p. ex. États-Unis ou Grande-Bretagne) afin de s'assurer que l'État obtienne le meilleur rapport qualité-prix.
  - b) Veuillez définir ce que SPAC signifie par « *a party to* » dans la version anglaise. Le libellé de l'exigence est ambigu, on pourrait supposer qu'une partie mineure à une coentreprise qui n'a pas participé activement dans un contrat similaire (c.-à-d., ne pas avoir fourni de ressource, etc.) pourrait tout de même citer ce contrat, puisque, légalement, elle était une partie à ce contrat.
- R10**
- a) ***Veuillez consulter les changements apportés à la version révisée de la pièce jointe 2 - Critères d'évaluation des soumissions.***
  - b) ***Non. Une partie mineure à une coentreprise qui n'a pas participé activement dans un contrat similaire (c.-à-d., ne pas avoir fourni de ressource, etc.) ne pourrait pas citer un contrat.***

***Veuillez consulter les instructions uniformisées 2003 – bien ou services – besoin concurrentiels, sous-section 04 – Définition de soumissionnaire, qui fait partie intégrante de la demande de propositions.***

**Q11** Nous souhaitons apporter quelques précisions concernant les exigences auxquelles sont soumises les coentreprises dans le cadre de cette demande de soumissions. Voici ce qu'on indique au point (e) (iii) de la section 3.1 présenté à la page 12 de 59 :

« Les membres de la coentreprise ne peuvent cependant pas mettre en commun leurs capacités pour répondre à un critère technique donné de la présente demande de soumissions. Un membre de la coentreprise peut néanmoins mettre sa propre expérience en commun avec celle de la coentreprise. »

Lorsqu'on répond aux SPICT en tant que coentreprise, il FAUT répartir l'expérience entre les membres de la coentreprise pour répondre aux différents aspects des exigences de l'organisation. Conformément à l'esprit des allocations accordées aux coentreprises pour les SPICT, nous demandons respectueusement au Canada de supprimer le point (e) (iii) susmentionné et de permettre aux membres de la coentreprise de joindre leurs capacités afin de satisfaire à toute exigence cotée ou obligatoire que ce soit.

**R11** *Le Canada a examiné votre demande. Toutefois, le point (e) de la section 3.1 demeurera inchangé.*

**Q12** Veuillez confirmer que les soumissionnaires peuvent inscrire des jours facturables dans n'importe quelle catégorie de ressources, à condition qu'ils démontrent qu'ils satisfont à 50 % des points de l'énoncé des travaux.

**R12** *Le Canada confirme que, pour répondre à l'exigence obligatoire O2, les soumissionnaires peuvent inscrire des jours facturables dans n'importe quelle catégorie de ressources, à condition que les ressources aient effectué au moins 50 % des tâches décrites à la section 3 (Tâches) de l'Annexe A (Énoncé des travaux) dans la catégorie de ressource où elles sont proposées.*

**Q13** Veuillez confirmer que les soumissionnaires n'ont pas à inclure le curriculum vitæ des ressources dans leur réponse et que les ressources seront demandées uniquement à l'étape de l'autorisation de tâche.

**R13** *Le Canada confirme que les soumissionnaires n'ont pas à inclure le curriculum vitæ des ressources dans leur réponse et que les ressources seront demandées uniquement à l'étape de l'autorisation de tâche.*

**Q14** L'exigence obligatoire O2 a été changée dans la modification n° 2 de façon à ce que les entreprises qui seraient autrement conformes puissent y satisfaire. La nouvelle exigence se lit

comme suit : « Le soumissionnaire doit avoir une expérience contractuelle confirmée dans la fourniture de ressources de toutes les catégories suivantes ou de catégories similaires, expérience qui totalise le minimum de jours facturables par catégorie au cours des sept années précédant la date de clôture initiale de la demande de soumissions\*. Pour chaque catégorie de ressources, le soumissionnaire doit démontrer qu'il totalise le minimum de jours facturables exigés dans le cadre d'au plus deux contrats. Seuls les quatre premiers contrats indiqués seront pris en compte. »

**A)** La plupart des contrats importants de SPICT comprennent plusieurs catégories qui font partie de la même expertise en la matière, mais qui diffèrent légèrement en ce qui touche le rôle – toutes ces catégories se recoupent en grande partie. Par exemple, de nombreux contrats axés sur l'aspect opérationnel comprennent des catégories du type « analyste fonctionnel », « consultant en affaires » ou « réingénierie des processus opérationnels ». En outre, certains contrats qui ne sont pas axés sur les SPICT peuvent utiliser des noms de catégorie différents. Pouvez-vous confirmer que les soumissionnaires peuvent utiliser différentes catégories pour démontrer le nombre de jours facturables exigés au critère O2, à condition qu'ils démontrent que 50 % des tâches sont équivalentes ou semblables à celles de la catégorie de SPICT figurant au critère O2?

**B)** Il est difficile de démontrer les 5 000 jours facturables exigés au critère O2 pour l'analyste fonctionnel (10 000 jours facturables pour le critère C1) au moyen de deux contrats seulement. Les entreprises peuvent avoir remporté plusieurs petits contrats (plutôt que deux contrats importants) pouvant servir à démontrer une très vaste expérience dans la fourniture de ce type de ressources. Ces entreprises pourraient ainsi être éliminées du processus de demande de propositions en raison de la limite de deux contrats par catégorie. La capacité du soumissionnaire à exécuter des contrats de très grande envergure ayant déjà été abordée au critère O1, il est inutile de demander aux soumissionnaires de présenter d'autres contrats de très grande envergure au critère O2. Est-il possible d'examiner la possibilité d'accepter un total de sept contrats pour les deux catégories, de façon à ce que les soumissionnaires puissent démontrer leur expérience dans le cadre de plusieurs contrats et avec différents ministères? Ainsi, il serait également possible d'éviter les cas où un seul contrat sert à répondre aux exigences des deux catégories. Nous avons constaté que la plupart des demandes de propositions aussi importantes permettent de présenter jusqu'à 10 contrats pour démontrer le nombre de jours facturables. Nous n'avons pas encore trouvé d'exigence où l'on accepte uniquement deux contrats par catégorie. Aucune raison ne semble justifier cette approche restrictive.

**R14 A) Veuillez vous reporter à la réponse R12.**

**B) *Veuillez consulter les changements apportés à la version révisée de la pièce jointe 2 – Critères d'évaluation des soumissions.***

**Q15** L'**exigence obligatoire O1** demande de fournir une lettre de recommandation contenant des renseignements contractuels et techniques précis. Nous croyons que cette démarche demande beaucoup de temps aux soumissionnaires, puisque ceux-ci doivent tenter de prendre rendez-vous avec les personnes citées en référence pour faire signer la lettre. Dans certains cas, nous avons également constaté que le responsable technique direct n'était pas autorisé à signer ce type de lettre et devait s'en rapporter à un niveau supérieur. Nous demandons que le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource citée en référence soient acceptés plutôt qu'une lettre – veuillez confirmer. Par ailleurs, si vous avez bel et bien besoin de cette lettre, pouvez-vous prolonger la date de clôture de la demande de propositions d'au moins deux semaines afin d'aider les entreprises à déterminer qui est autorisé à préparer et à signer ce type de lettre? Nous constatons que, conformément à la demande de propositions, la lettre doit entre autres comprendre à la fois des renseignements contractuels et techniques.

**R15** ***Non, il ne sera pas possible de remplacer la lettre de recommandation par le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource responsable du contrat pour répondre à l'exigence obligatoire O1.***

***Le Canada a examiné votre demande. Toutefois, la date de clôture de la demande de soumissions ne sera pas modifiée pour le moment.***

**Q16** Les critères O2 et C1 exigent une expérience qui se limite à deux contrats par catégorie au cours des sept dernières années. Il est extrêmement difficile de répondre à cette exigence. L'expérience doit déjà avoir été acquise au cours des sept dernières années, ce qui est contraignant en soi. L'ajout d'une contrainte encore plus sévère à cette période de sept ans accable davantage les soumissionnaires qui ont obtenu d'importants contrats au cours desquels ils ont connu des périodes de pointe de façon intermittente lors des sept dernières années.

Les soumissionnaires n'ont pas de contrôle sur l'utilisation des ressources dans le cadre d'un contrat. Cette contrainte, qui limite l'expérience à seulement deux contrats par catégorie pour pouvoir répondre à ces exigences, n'a aucun lien avec la capacité du soumissionnaire à fournir le volume de ressources exigé. Il importe peu que les analystes fonctionnels aient accumulé 5 000 jours facturables (10 000 pour obtenir la totalité des points) dans le cadre d'un ou de sept contrats. Au final, la même quantité de ressources a été fournie et le soumissionnaire a déployé les mêmes efforts pour fournir les ressources pendant la même durée. La possibilité de démontrer cette expérience sur un plus grand nombre de contrats permet aux soumissionnaires de prouver qu'ils ont été en mesure de gérer et d'exécuter plusieurs contrats en même temps, ce qui demande un niveau d'effort supérieur.

En outre, le fait d'exiger cette expérience dans le cadre de deux contrats importants par catégorie désavantage les petites et les moyennes entreprises canadiennes et limite la capacité

de soumissionner de celles qui se sont déjà qualifiées comme fournisseurs du palier 2, puisque le nombre de contrats attribués chaque année au palier 2 est très limité. Les grandes multinationales n'ayant pas nécessairement de siège social au Canada sont en mesure de citer en référence des contrats exécutés à l'étranger pour répondre aux exigences. Si une grande multinationale devait remporter le contrat, son siège social pourrait alors décider où et comment seraient investis les profits. Rien ne garantit que ces profits seraient réinvestis au Canada et qu'ils serviraient à renforcer notre économie. En revanche, en raison de la nature même de son modèle opérationnel et de son emplacement, une petite ou moyenne entreprise installée au Canada utiliserait ses profits pour stimuler l'économie du pays. Puisqu'un des objectifs du gouvernement du Canada est « d'encourager et d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) à participer au processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral », le Canada doit faire tout en son pouvoir pour encourager ces soumissionnaires ayant une expérience comparable à soumissionner. Que l'expérience ait été acquise dans le cadre d'un seul contrat ou de plusieurs contrats est sans importance, pourvu que le même travail ait été effectué.

**R16** *Veillez consulter les changements apportés à la version révisée de la pièce jointe 2 – Critères d'évaluation des soumissions.*

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**

## PIÈCE JOINTE 2 – CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – révision 2

### 1.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE

Critères	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Respecté O/N	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)
<b>O1</b>	<p>Le soumissionnaire doit avoir participé à deux (2) contrats aux termes desquels il était tenu de fournir des services professionnels en informatique*. Un (1) des contrats doit avoir été conclu avec un gouvernement** et les deux (2) contrats doivent avoir été exécutés à un moment donné pendant les cinq (5) dernières années de la date de clôture initiale de la demande de soumissions***, à une valeur minimale de 5 M\$**** par contrat. Un résumé de la portée et des principales responsabilités de chaque contrat doit être fourni.</p> <p>L'exigence ci-dessus doit être démontrée au moyen d'une lettre signée non pas par le soumissionnaire mais par l'autre partie pour chacune des 2 contrats. Le nom de l'autre partie et le nom d'une personne-ressource pour cette partie doivent être fournis dans la lettre. Une adresse de courriel et un numéro de téléphone doivent également être fournis. La description des services professionnels en informatique doit être limitée à un paragraphe, incluant le titre ou le numéro de série du contrat.</p> <p>*Les services professionnels en informatique s'entendent des services professionnels fournis en appui d'un système de technologie de l'information ou d'un système de gestion de l'information.</p> <p>**Gouvernement s'entend de toute administration fédérale, provinciale ou municipale. Gouvernement fédéral s'entend de tout ministère, organisme ou conseil d'un gouvernement ou d'une société d'État à l'échelle mondiale, tandis qu'au Canada, ce terme s'entend de tout ministère, organisme, conseil du gouvernement ou d'une société d'État dont le nom figure à la liste de quelque annexe à la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>.</p> <p>***La date de clôture initiale de l'invitation à soumissionner est le 2016-06-27.</p> <p>****La valeur est définie comme étant soit le montant précisé dans l'article sur la limitation des dépenses, plus les taxes applicables, ou le prix total du contrat, le montant le plus élevé étant retenu.</p>		

Critères	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire										
		Respecté O/N	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)									
<b>O2</b>	<p>Le soumissionnaire doit avoir une expérience contractuelle confirmée dans la fourniture de ressources de toutes les catégories suivantes ou de catégories similaires, expérience qui totalise le minimum de jours facturables par catégorie au cours des sept (7) années précédant la date de clôture initiale de l'invitation à soumissionner*. Le soumissionnaire doit démontrer qu'il totalise le minimum de jours facturables dans un maximum de cinq (5) contrats. Le soumissionnaire doit utiliser le même ensemble de cinq (5) contrats afin de démontrer le nombre de jours facturables pour les deux (2) catégories de ressources. Seuls les cinq (5) premiers contrats indiqués seront pris en compte.</p> <p>Le soumissionnaire doit remplir et fournir les appendices A et B de la pièce jointe 2.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>CATÉGORIE DE RESSOURCE</th> <th>NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES PAR CATÉGORIE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Analyste fonctionnel – Niveau 3</td> <td>5 000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Architecte opérationnel – Niveau 3</td> <td>2 000</td> </tr> </tbody> </table>	N°	CATÉGORIE DE RESSOURCE	NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES PAR CATÉGORIE	1	Analyste fonctionnel – Niveau 3	5 000	2	Architecte opérationnel – Niveau 3	2 000		
N°	CATÉGORIE DE RESSOURCE	NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES PAR CATÉGORIE										
1	Analyste fonctionnel – Niveau 3	5 000										
2	Architecte opérationnel – Niveau 3	2 000										

\*La date de clôture initiale de l'invitation à soumissionner est le 2016-06-27.

## 2.0 EXIGENCES MINISTÉRIELLES COTÉES

Critères cotés par point		Nombre maximal de points	Réponse du soumissionnaire					
			Lignes directrices de l'évaluation	Numéro de référence du contrat				
<b>C1</b>	Le soumissionnaire devrait démontrer le nombre de jours facturables d'expérience qu'il a acquise en sus du minimum de jours facturables indiqués pour le critère O2.		100	Le nombre total de jours facturables démontré par le soumissionnaire en réponse au critère O2 sera utilisé pour évaluer ce critère.  On attribuera des points au soumissionnaire, conformément à l'exemple de scénario d'évaluation qui figure à gauche.  Dans cet exemple, le soumissionnaire obtiendrait 77,00 points sur une possibilité de 100.				
	<b>EXEMPLE DE SCÉNARIO D'ÉVALUATION</b>							
	<b>JOURS FACTURABLES</b>							
		(A)				(B)	(C)	(D)
	<b>CATÉGORIE DE RESSOURCE</b>	TOTAL DU SOUMISSIO NAIRE				JOURS FACTURABL ES INDIQUÉS A O2	JOURS FACTURA BLES EXCEDEN TAIRES A O2	DÉPASSEME NT EN % JUSQU'À UN MAXIMUM DE 100 % (arrondi à la 2 <sup>e</sup> décimale)
		Appendice A de l'annexe B					(C)=(A)- (B)	(D)=(C)/(B)*100
		Analyste fonctionnel – Niveau 3				7 700	5 000	2 700
	Architecte d'affaires – Niveau 3	4 500				2 000	2 500	100,00
	<b>RÉSULTAT DU SOUMISSIO NAIRE = SOMME (D) DES 2 CATÉGORIES ÷ 2</b>					<b>77,00</b>		
	<b>MAXIMUM DE POINTS POSSIBLE</b>					<b>100</b>		
<b>MINIMUM DE POINTS REQUIS</b>		<b>60</b>						
<b>POINTS OBTENUS</b>								
<b>POUR QUE SA SOUMISSIO NAIRE SOIT JUGÉE RECEVABLE, LE SOUMISSIO NAIRE DOIT OBTENIR UN MINIMUM DE 60 POINTS.</b>								

**APPENDICE A DE LA PIÈCE JOINTE 2**

**TABLEAU DE RÉPONSE : JOURS FACTURABLES POUR LA DP**

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_

En fournissant une réponse, le soumissionnaire atteste que les jours facturables se trouvent dans la période de facturation indiquée ci-dessus pour L'INTEGRALITÉ des catégories de ressource énumérées.

CATÉGORIE DE RESSOURCE	NOMBRE DE JOURS FACTURABLES			
	Renvoi au numéro de référence du contrat N° _____ Période de facturation : / / (jj/mm/aa) A / / (jj/mm/aa)	Renvoi au numéro de référence du contrat N° _____ Période de facturation : / / (jj/mm/aa) A / / (jj/mm/aa)	Renvoi au numéro de référence du contrat N° _____ Période de facturation : / / (jj/mm/aa) A / / (jj/mm/aa)	Renvoi au numéro de référence du contrat N° _____ Période de facturation : / / (jj/mm/aa) A / / (jj/mm/aa)
Analyste fonctionnel (niveau 3)				
Architecte d'affaires (niveau 3)				

## APPENDICE A DE LA PIÈCE JOINTE 2

### FORMULAIRE DE RÉPONSE : NUMÉRO DE CONTRAT POUR LA DP

Pour répondre au point 1.0 de l'exigence O2 de la pièce jointe 2, le soumissionnaire doit avoir une expérience contractuelle confirmée dans la fourniture de ressources de toutes les catégories ou de catégories similaires, expérience qui totalise le minimum de jours facturables par catégorie au cours des sept (7) dernières années avant la date de clôture initiale de l'invitation à soumissionner. Les services fournis doivent avoir été fournis par l'intermédiaire d'un maximum de cinq (5) contrats. Le soumissionnaire doit utiliser le même ensemble de cinq (5) contrats afin de démontrer le nombre de jours facturables pour les deux (2) catégories de ressources. Seuls les cinq (5) premiers contrats indiqués seront pris en compte. Toutes les catégories de ressource proposées doivent avoir effectué au moins 50 % des tâches présentées à la section 3 (Tâches) de l'annexe A (Énoncé des travaux) dans la catégorie de ressources où elles sont proposées.

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_ N° de contrat du soumissionnaire : \_\_\_\_\_

#### SECTION 1 : INFORMATION SUR LE CLIENT

Client gouvernemental (Oui/Non)	
Nom de l'organisation du client	
Nom de la personne-ressource du client	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Courriel	

#### SECTION 2 : RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTRAT

Valeur du contrat	
Date d'attribution	
Date d'expiration	

Description du besoin :

**SECTION 3 : DÉTAILS SUR LES RESSOURCES**

Catégorie de ressource et niveau

Tâches effectuées dans le cadre du contrat et renvoi à chaque tâche connexe énumérée dans l'énoncé des travaux